



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2000/L.30  
14 août 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la Promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Cinquante-deuxième session  
Point 1 c) de l'ordre du jour

ORGANISATION DES TRAVAUX

MÉTHODES DE TRAVAIL DE LA SOUS-COMMISSION

M. Fix-Zamudio, Mme Hampson, M. Ogurtsov, M. Yokota, Mme Zerrougui :  
projet de résolution

2000/... Création d'un groupe de travail de présession sur l'administration de la justice

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

Rappelant ses décisions 1996/103 du 6 août 1996, 1996/119 du 29 août 1996, 1997/102 du  
5 août 1997 et 1998/110 du 26 août 1998,

S'inquiétant de ce que la réduction de la durée de la session annuelle de la  
Sous-Commission aura des effets préjudiciables graves sur l'efficacité du Groupe de travail de  
session sur l'administration de la justice,

Recommande à la Commission des droits de l'homme d'adopter le projet de décision suivant :

"La Commission des droits de l'homme, prenant note de la résolution 2000/... du .. août 2000 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

...

'Le Conseil économique et social décide d'autoriser la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme à organiser, avant l'ouverture de la session de la Sous-Commission, une réunion de deux jours d'un groupe de travail sur l'administration de la justice. Le Conseil prie le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'accorder au groupe de travail toute l'assistance requise'."

-----